

Les conditions de base pour louer une voiture de la Petite Régie

-La location est possible pour tout conducteur âgé de plus de 25 ans/30 ans, en possession d'un permis de conduire de plus de 5 ans et en cours de validité. Faut-il préciser qu'une suspension ou une déchéance du droit de conduire n'est, bien sûr, pas compatible avec la location d'un de nos véhicules ?

-Le conducteur doit également être en possession de sa carte d'identité et d'un document permettant de justifier son domicile (ex. Document émanant d'un organisme public)

-Chaque véhicule proposé à la location par la Petite Régie étant un véhicule ancien qui demande - et mérite - une attention particulière, le conducteur l'utilisera en bon père de famille. Sa responsabilité pourra être engagée si le loueur constate qu'un dysfonctionnement du véhicule loué est la conséquence directe d'une mauvaise utilisation ou d'une utilisation inappropriée.

-En cas d'accident ou de dysfonctionnement du véhicule, le conducteur en informera directement la Petite Régie, de manière à ce que celle-ci puisse réagir de la meilleure manière. Si le dysfonctionnement n'est pas la résultante d'une mauvaise utilisation du conducteur, la Petite Régie mettra, dans la mesure des disponibilités, un autre véhicule à disposition du locataire. Si ce n'est pas possible, le locataire pourra, au choix, opter pour une autre date afin de bénéficier pleinement de sa location ou se faire rembourser.

-Une location de base comprend la mise à disposition d'un véhicule durant une journée (10h00 à 18h00) avec un forfait kilométrique de 150 km.

Tarifs (assurance incluse et carburant non inclus)

-Les tarifs à la journée sont les suivants:

Renault 4 et Renault 8: 160 €

Renault Dauphine et Renault 16 Ts Automatique: 180 €

Des conditions spéciales peuvent être consenties pour une location d'un week-end ou une location de plusieurs véhicules.

La caution s'élève à 1500 € pour les moins de 30 ans et à 750€ pour les plus de 30 ans. Elle doit être remise, contre un reçu, soit en espèces soit par carte bancaire au loueur au moment de l'enlèvement du véhicule.